

quel vous vous déclarez plus enthousiaste aujourd'hui que sous le règne du précédent ministre de la Culture néerlandophone. Il semble en effet que Mme Joke Schauvliege ait retenu votre attention en proposant de conclure un accord de coopération culturelle entre la Flandre et la Wallonie.

Quels sont les éléments concrets qui vous permettent d'affirmer que l'on pourrait conclure un tel accord ? Pourquoi cet accord n'est-il pas encore signé ? Des discussions sont-elles encore en cours ? Y-a-t-il un blocage, alors que les personnalités semblent animées d'une volonté d'aboutir ?

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances. – Il est exact que, voici quelques mois, j'ai montré mon enthousiasme pour ce projet et que je me suis réjouie d'avoir des contacts plus aisés avec Mme Joke Schauvliege, laquelle avait eu des débuts difficiles dans ses nouvelles fonctions.

Depuis lors, nous nous sommes rencontrées à l'occasion d'une discussion sur un dossier culturel bruxellois qui impliquait les Communautés française et flamande. Nous avons pu évoquer le projet d'accord de coopération qui était en chantier depuis la législature précédente.

Nos cabinets se sont aussi rencontrés dans le cadre de réunions préparatoires pour discuter du dit projet.

Je rappelle que, sous la législature précédente, nous avons pris l'initiative, avec M. Bert Anciaux, le prédécesseur de Mme Joke Schauvliege, de mettre en place une structure moins politisée en conviant les deux secrétaires généraux des administrations flamande et francophone autour de la table et en leur confiant la tâche de rédiger un cadre d'accord de coopération, ce qui a été fait mais n'a pas encore abouti à un document signé.

Je suis beaucoup plus confiante aujourd'hui, mais avant que ce texte ne soit ratifié, il doit encore faire l'objet de quelques discussions afin que chaque Communauté y retrouve ses aspirations.

Il fut une période où le plan de fréquences était perçu comme le monstre du Loch Ness. Tout le monde riait quand je disais que nous y arriverions. Finalement, j'y suis arrivée. Soyons optimistes pour cet accord de coopération culturelle. Nous y arriverons.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Joke et Fadila se sont vues, les cabinets se sont rencontrés, mais l'accord n'est toujours pas signé. Ce n'est pas le monstre du Loch Ness mais cela y ressemble furieusement. Si cela se passe comme pour le plan de fréquences, je crains le pire.

2.7 Question de Mme Caroline Persoons à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Soutien au Magic Land Théâtre »

2.8 Question de Mme Veronica Cremasco à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Situation du Magic Land Théâtre »

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions. (*Assentiment*)

Mme Caroline Persoons (MR). – Le Magic Land Théâtre est un lieu sympathique et accueillant. Depuis quelques années, sa programmation est remarquable. Le fait d'apprendre qu'il est dans une situation difficile nous chagrine.

Ce théâtre reçoit 75 000 euros de la Communauté française grâce à une convention de fonctionnement, mais ce montant ne garantit pas sa pérennité. Pendant longtemps, il a pu engranger des rentrées complémentaires par le biais d'animations, de formations et d'autres activités mais, avec la crise, ses sources se sont tariées. Dès lors, il pourrait être contraint de licencier ses trois collaborateurs.

Comment aider le Magic Land Théâtre ? Des contacts ont-ils été pris ? Une démarche a-t-elle été effectuée auprès de la Commission communautaire française en vue d'obtenir une aide complémentaire ?

Mme Veronica Cremasco (ECOLO). – Le Magic Land Théâtre fait partie des théâtres actuellement en difficulté, mais vous n'y êtes pas pour grand-chose.

Le directeur du Magic Land Théâtre a durement épinglé dans la presse la Commission supérieure de l'art dramatique. C'est pourquoi je me demande s'il ne faudrait pas porter le débat au niveau des instances d'avis.

Or, au mois de novembre, je vous avais précédemment interrogée sur l'évaluation de ces instances, auxquelles nous sommes, par ailleurs, très attachés en tant que elles garantissent une bonne gouvernance culturelle. J'aimerais savoir si vous pouviez me communiquer des éléments nouveaux pour répondre à M. Chaboud.

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances. – Je fréquente régulièrement le Magic Land Théâtre et je connais bien son dossier. Son directeur peut d'ailleurs en attester. J'ai si-

gné une convention qui lui octroie un subside de 75 000 euros, soit 79 000 euros après indexation. Cette convention porte sur quatre ans et court donc jusqu'en 2013.

Le Magic Land est dans des difficultés financières à la suite de la crise économique actuelle. J'ai rencontré son responsable et je lui ai demandé de me transmettre une analyse de la situation financière de 2009 et des perspectives budgétaires pour 2010. J'envisage un soutien via des subventions extraordinaires de la Loterie Nationale qui peuvent parfois servir à compenser des déficits. Rudy Demotte a fait de même sous la précédente législature, comme d'autres ministres d'ailleurs, pour faire face aux problèmes du Magic Land. Cet opérateur peut donc être assuré du soutien de la Communauté française.

Je ne commenterai pas le point de vue du Magic Land à l'égard des instances d'avis. Le décret de 2003 met en place ces instances où siègent des professionnels qui rendent des avis éclairés sur des projets culturels. Il a été par après modifié pour réduire le nombre de représentants politiques et pour augmenter le nombre de professionnels présents dans ces commissions. Si je décidais seule, ce ne serait pas une bonne solution, et vous seriez, avec raison, la première à me critiquer, madame Cremasco. Je fais confiance aux instances d'avis. Nous sommes effectivement dans le cadre d'une évaluation puisqu'il y a des critères, des dispositifs...

M. le président. – Je vous demande, madame la ministre, ainsi qu'aux parlementaires, de respecter le temps de parole prévu par le règlement. Lorsqu'il pose une question d'actualité, un parlementaire doit s'attendre à une réponse qui ne pourra être développée en plus de deux minutes.

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances. – Monsieur le président, certaines questions d'actualité demandent une réponse plus développée qui ne peut pas être limitée à deux minutes; ou alors le sujet doit être traité sous une autre forme. Je suggère que nous en parlions en Conférence des présidents.

L'évaluation est en cours, elle est prévue dans la Déclaration de politique communautaire et il ne me paraît pas opportun de faire marche arrière.

Ce sujet m'amène à poser une question. Tous les opérateurs des arts de la scène, ceux qui reçoivent six millions d'euros comme le Théâtre national et ceux dont le subside s'élève à 75 000 euros comme le Magic Land ou le théâtre de la Toison d'or, doivent-ils dépendre de la même commis-

sion d'avis? Je suis prête à entamer ce débat avec le parlement.

Mme Caroline Persoons (MR). – Je vous interrogeais sur le problème financier ponctuel du Magic Land Théâtre. Vous nous dites que des moyens financiers seront trouvés et je m'en réjouis. Nous suivrons le dossier afin de nous en assurer. Un débat plus large sur cette question fera l'objet d'interpellations.

Mme Veronica Cremasco (ECOLO). – Monsieur le président, je vous remercie d'avoir accordé du temps supplémentaire à la ministre. En effet, le Magic Land Théâtre remet très durement en cause les commissions d'avis et c'est notre rôle d'en discuter au parlement. Mme Laanan a recadré ces propos et leur évaluation. Cependant, le vrai problème demeure. J'espère qu'il recevra une réponse de bonne gouvernance culturelle.

2.9 Question de Mme Véronique Salvi à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « État de santé des belges »

Mme Véronique Salvi (cdH). – Comme plusieurs d'entre nous, j'ai pris connaissance, ce matin, de la quatrième étude sur la santé des Belges. Les chiffres ne sont pas réjouissants puisqu'un de nos concitoyens sur cinq s'estime en mauvaise santé. Les journaux titraient aujourd'hui « Un Belge sur deux est trop gros » ou « Un Belge sur trois souffre de maladies chroniques ». Les chiffres relatifs à la santé mentale sont tout aussi préoccupants. En effet, pas moins de quarante mille suicides ont été dénombrés en Belgique. Ces constats m'interpellent.

Puisqu'il vaut mieux anticiper que guérir, j'aimerais connaître votre point de vue en tant que ministre en charge de la prévention de la santé. Estimez-vous, comme moi, que des mesures urgentes devraient être prises? Au vu des chiffres diffusés ce matin et en tenant compte de vos priorités, ne serait-il pas opportun de réorienter certaines politiques? En une décennie, les visions politiques évoluent tout comme les situations sanitaires.

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances. – Cette étude et ses conclusions portant sur la surcharge pondérale et les habitudes alimentaires interpellent effectivement. Les actions de la Communauté s'inscrivent dans le plan national « Nutrition Santé ». Avec mes collègues, Mme Simonet pour l'Enseignement, M. Antoine pour le Sport et M. Nollet pour l'Enfance, nous devons al-